



Code produit **E05020**  
 Famille **Risques psychosociaux**  
 UP **Oui**



# SUPERVISION : PERSONNES DE CONFIANCE

**THÉMATIQUE** Supervision/recyclage pour personnes de confiance.

- OBJECTIFS**
- **Approfondir et/ou réactualiser les connaissances portant sur le cadre légal et les procédures d'intervention.**
  - **Bien comprendre les principes de prévention et le cadre d'intervention nécessite de bien le circonscrire. Une définition conjointe permettra de donner un cadre commun à tous les participants et de coordonner les réflexions et actions.**
  - **Améliorer les compétences et disposer d'outils pratiques pour réagir de manière adéquate lorsque le participant est confronté à une demande/problématique liée aux risques psychosociaux.**
  - **S'échanger et s'exercer quant aux interventions possibles permettra de mettre à l'aise l'intervenant dans la gestion autonome de ses dossiers et de faciliter une réaction rapide, efficace et de qualité.**

**PROGRAMME** **1 jour** : partie théorique et partie pratique.

**½ jour** : partie théorique ou partie pratique.

Pour le planning, visitez le site [www.cesi.be](http://www.cesi.be).

**Partie théorique :**

- **Cadre légal relatif au rôle et au statut de la personne de confiance :**
  1. Contexte législatif.
  2. Définitions.
  3. Champ d'application.
  4. Acteurs de la prévention des RPS.
  5. Outils de prévention collective.
  6. Outils de prévention individuelle.
  7. Procédures externes et formelles.
  8. Difficultés rencontrées.
- **Les risques psychosociaux en théorie :**
  1. Risques psychosociaux : *définition*.
  2. Risques psychosociaux : *sources*.
  3. Facteurs de risques psychosociaux.
  4. Les dommages.
  5. Analyse des risques psychosociaux.

**Partie pratique :**

- **Techniques d'entretien :**
  1. Entretien avec le demandeur.
  2. Entretien avec la personne mise en cause.
  3. Techniques d'entretien.
  4. Gestion de ses émotions.
  5. Déontologie de la personne de confiance.

**PROGRAMME**

- **Gestion des situations problématiques :**

1. Types de souffrance relationnelle.
2. Médiation.
3. Demande d'intervention formelle.
4. Études de cas.
5. Jeux de rôle.

Cette supervision fait référence à l'annexe I.3-1 du Code BE - Livre I<sup>er</sup> - Principes généraux - Titre III - Prévention des RPS au travail.

**MÉTHODE**

- Exposés collectifs et interactifs.
- Théorie et exercices pratiques (jeux de rôle et étude de cas).
- Minimum 8 personnes et maximum 15 personnes afin de favoriser les échanges et la pratique.
- Formation intra-entreprise : *intégration des procédures internes*.

**PUBLIC**

Personnes de confiance ayant déjà suivi la formation de base, conseillers en prévention internes.

**LIEU D'INTERVENTION**

Au sein de l'entreprise ou dans les locaux CESI (formation inter-entreprises).